

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un No. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 20 centimes par ligne.
On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



FRANCE. — Paris, le 5 juin. (Dépêche télégraphique.)

Le Jupiter est parti pour le Levant, à midi, le 1er juin, avec Mgr. le prince de Joinville.
La commission du budget a commencé à discuter quelques principes généraux. Elle a déjà entendu M. le ministre des finances qui, interpellé sur la question des rentes, a formellement promis de préparer et de présenter la loi de conversion à l'ouverture de la session prochaine.
La commission chargée d'examiner le projet de loi portant demande d'un crédit de 10 millions pour l'augmentation de nos armements dans la Méditerranée, a nommé président M. Lepelletier-d'Aulnay et secrétaire M. Dubois (de la Loire-Inférieure).
Le président de la commission a écrit au ministre de la marine pour lui demander communication de plusieurs documents. La commission a ajourné toute décision jusqu'après l'examen de ces documents.
M. Abbattucci, député du Loiret, a déposé sur le bureau de la chambre une pétition tendant à obtenir l'abrogation du droit déféré à l'administration de délivrer ou de retirer des brevets d'imprimeur.
On annonce que M. Isambert doit proposer à la chambre de remettre à l'ordre du jour la discussion du rapport que M. de Rémusat a présenté l'année dernière sur la proposition de M. Passy, relative à l'abolition de l'esclavage.
Les députés sont très-pressés de partir, les demandes de congés se multiplient à tel point que M. Sauzet, président, s'est vu dans la nécessité de déclarer formellement aujourd'hui que toute demande, non basée sur des motifs très-graves, ne serait pas agréée.
On annonce le départ de M. Guizot pour sa terre de Valricher, et celui de M. Thiers pour les eaux de Cotterets.
On poursuit avec activité dans les départements du Gard et de Vaucluse l'instruction du complot légitimiste. De nouvelles visites domiciliaires et des arrestations sont faites presque tous les jours. La Quotidienne de ce matin annonce que huit ou dix arrestations ont eu lieu récemment dans la classe ouvrière. La Gazette du Bas-Languedoc, qui s'imprime à Nîmes, annonce que le 25 et le 24, la petite ville de Châteaurenard (Bouches-du-Rhône) a été cernée par des brigades de gendarmerie. Des visites domiciliaires minutieuses ont été faites par M. le procureur du roi et le juge d'instruction de Tarascon chez M. de Villèle, chez M. Fontaine, médecin, et chez plusieurs autres personnes.
Un journal légitimiste contient à l'occasion de ces faits ces lignes assez remarquables :
« Les derniers liens qui pouvaient unir les royalistes et les hommes du pouvoir au nom de l'ordre et de la conservation, dans certaines circonstances données, sont ici brisés à jamais. »
La chambre criminelle de la cour de cassation avait à statuer sur un pourvoi qui présentait entre autres questions celle de savoir si la loi de 1814, prohibant certains travaux le dimanche durant les heures de l'office, a été abrogée par la Charte de 1830. M. l'avocat-général Hello a soutenu avec énergie l'abrogation de la loi de 1814; mais la cour, sans s'expliquer sur cette question, a décidé que le fait incriminé ne constituait ni délit, ni contravention.
La plupart des gouvernements ont envoyé des commissaires spéciaux pour étudier les produits de notre exposition.
Il est remarquable que ce soit la Russie qui la première ait donné l'exemple de ces sortes d'ambassades dont elle retire d'incalculables avantages; le baron Meyendorff a facilité l'introduction en Russie d'une foule d'industries nouvelles qui n'y seraient peut-être jamais entrées.
La Prusse et la Suède n'ont pas tardé à imiter la Russie, et

aujourd'hui presque tous les états ont senti le besoin d'entretenir à l'étranger des missions technologiques, remplies, non par de beaux noms, mais par des hommes distingués dans les sciences pratiques.
La Belgique a envoyé M. Jobard, fort connu en France par la variété de ses connaissances et les services que ses écrits ont rendus à la Belgique.
La Hollande a chargé M. Prévinaire, un de ses premiers fabricants, d'étudier la partie des tissus et des mécaniques de notre exposition.
La Bavière a nommé le docteur Hermann, savant professeur d'économie politique à l'université de Munich.
La Norvège elle-même a pour représentant le recteur Borch.
Naples est représentée par le chevalier d'Agostino, amateur distingué des sciences technologiques; l'Angleterre par le célèbre docteur Bowring.
Le prix que Mme. Collet-Revoil vient d'obtenir à l'Académie française est de 2,000 fr. Le roi, jaloux de témoigner à cette dame sa satisfaction particulière, lui a accordé une somme égale sur sa cassette. Le sujet qu'elle a traité est, comme on sait, le Musée de Versailles.
L'Ami de la Religion publie la lettre qui suit de Rome, 20 mai :
« Plusieurs princes de l'Europe se proposent d'assister à la cérémonie de la canonisation qui aura lieu dans la basilique de St-Pierre de Rome le 25 mai. Le roi de Bavière est déjà arrivé, ainsi que don Miguel, la reine mère de Sardaigne. On attend le roi de Naples, Mme. la duchesse de Berry. Les évêques d'Italie commencent à arriver; on en attend un grand nombre. Un seul évêque de France, M. l'évêque de Puy, représentera l'épiscopat français; les abbés, les chefs d'ordres affluent.
Une question assez curieuse est agitée dans les journaux de Valenciennes. Un homme fut condamné en 1832, aux travaux forcés et à la mort civile. Il avait une femme et plusieurs enfants. Aujourd'hui son fils aîné vient d'être atteint par la conscription, et son numéro l'appelle au service. La mère assimillant sa situation à celle d'une femme veuve, réclame l'exemption du service militaire en faveur de son fils; on la lui refuse en se fondant sur une circulaire ministérielle. Mais les circulaires ministérielles ne font pas loi, et M. Ph. Dupin, consulté sur la question par le doyen des notaires de Valenciennes a répondu :
« Je partage entièrement votre avis sur la question que vous m'avez soumise: je trouve même qu'il y a un à fortiori à faire valoir par la position de votre protégé; car il est certain qu'un mari ou un père condamné aux travaux forcés, non seulement n'est pas plus secourable qu'un père ou un mari mort, mais qu'il constitue au contraire une lourde charge. L'un n'est qu'un appui de moins; l'autre est un terrible fardeau de plus. »
On lit dans le Courrier de Lyon :
Quatre missionnaires et un frère tropiste sont partis, il y a quelques jours de Lyon, se rendant à Paris, et de là à Londres, où ils doivent s'embarquer pour Sidney, dans la Nouvelle-Hollande. De Sidney, ces missionnaires iront rejoindre, à l'île d'Hokianga, dans la Nouvelle-Zélande, Mgr Pompallier, évêque de Maronée et vicaire-apostolique de la Nouvelle-Zélande. Mgr Pompallier a déjà formé dans l'île d'Hokianga un établissement qui prospère. Les 4 missionnaires sont MM. Petit Jean, Viard, Comte, Chevron et frère Jean Baptiste Attale.
L'Echo de l'Est (Bar-le-Duc) rapporte le fait suivant qui s'est passé dans une commune de l'arrondissement de Commercy. Un homme après 24 ans de mariage, était devenu père, et avait réuni à sa table plusieurs de ses amis pour fêter la naissance de son enfant. Dans son bonheur, il portait un toast au nouveau né lorsqu'on vint lui annoncer que son enfant se mourrait. Pâle,

égaré, il se précipite vers le berceau: l'enfant n'était déjà plus. L'impression qu'il ressentit fut si vive, que ses cheveux tombèrent, au point qu'en moins de deux heures il devint totalement chauve.
Dernièrement, le sultan a fait une surprise des plus agréables aux femmes de son sérail. On sait que le sultan est devenu subitement un grand mélomane, et que ses préoccupations guerrières ne l'empêchent pas de goûter la musique de Rossini, de Donizetti et de Meyerber. Mahmoud ayant fait parer ses femmes de leurs plus beaux habits, les a fait venir dans une salle magnifiquement décorée. Là, en présence de quelques Français, de la cour du sérail, un jeune artiste que le gouvernement turc avait envoyé à Paris pour faire son éducation, a exécuté, sur le piano, des variations et une sonate de Beethoven avec un talent qui lui a valu les applaudissements de toute l'assemblée. Le piano deviendra bientôt aussi populaire dans l'empire turc que dans les autres parties de l'Europe.
NOUVELLES D'ESPAGNE.
Des lettres de Madrid du 27 mai annoncent que le gouvernement doit publier simultanément trois mesures: l'ordonnance de nomination définitive de M. Ximenez; celle de dissolution des comtés et enfin l'ordonnance du rétablissement de la dtme. Il n'est pas certain néanmoins que le gouvernement ait pris une résolution à l'égard de ces mesures importantes; au départ du courrier, le conseil des ministres, assemblé, délibérait encore sur ces questions. Cabrera n'a pas quitté la province de Cuenca; il fortifie Onate.
P. S. Nous recevons à l'instant la nouvelle que la maison Safofont avance décidément au gouvernement quatorze millions de réaux dont dix en argent et quatre en traites protestées. La maison Safofont se charge de toucher les produits des portes de Madrid et de onze capitales. Mille bruits absurdes circulent sur le prétendu projet qu'aurait un certain parti d'exploiter le nom de l'infant don François de Paule. On prétend que les ennemis du gouvernement pensent à le proclamer régent d'Espagne sous le titre de comte de Barcelonne; on ajoute que dans le Bastan, Muzaggorri va faire de nouvelles démonstrations avec l'appui ostensible des autorités anglaises et françaises.
BELGIQUE. — Bruxelles, le 4 juin.
Le 15 de ce mois, on adjugera, à l'hôtel du ministère de la guerre, la fourniture de la viande nécessaire aux troupes qui occuperont le camp de Beverloo, du 1er juillet au 31 décembre.
La Gazette van Gend attribue le renchérissement de la viande à la maladie qui règne parmi le bétail, tant en Hollande qu'en Belgique. Au commencement de cette année, dit-elle, plusieurs cultivateurs et distillateurs des environs de Rotterdam ont perdu 50 à 60 bêtes à cornes.
Il est question en Angleterre d'établir aux environs d'Anvers, une fabrique de fayence anglaise, qui serait montée sur un grand pied. Rothschild de Londres serait un des principaux actionnaires. La société qui travaillerait surtout pour l'exportation a soumis ses plans au gouvernement belge.
Bruxelles, le 4 juin. — (3 heures.) — Nul changement dans les cours, moins de demandes que la veille pour une ou deux valeurs, les autres restent toujours très-fermes. On parlait du départ de plusieurs courtiers qui a eu lieu hier pour l'Allemagne et la Hollande; mais on n'était qu'à de simples conjectures sur l'objet de leur mission. La réduction des dépenses de l'armée, les dispositions prises simultanément en Belgique et en Hollande pour exécuter matériellement le traité de paix, sont généralement approuvés sous le rapport de l'économie et de la stabilité.
Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 35 1/2 A., 5 p. c. 101 5/8 P., 4 p. c. 92 1/4 P., 5 p. c. 71 5/8 A., Société Générale titres en nom B. 775 P., certificats au porteur émission de Paris 1645 A.; Société de Mutualité 1058
— Je l'écoute, dit Blondeau.
— J'ai un grand intérêt à m'assurer de l'appui de M. Piard; or, M. Piard, d'après ce que tu m'as avoué et ce que j'ai vu par moi-même, a beaucoup d'égards pour Mme. de Marmancourt; donc je dois me concilier la bienveillance de Mme. de Marmancourt.
— Voilà un dilemme sans réplique.
— Ce n'est pas un dilemme, c'est un syllogisme. Toutes les femmes tiennent à leur toilette; je suis donc sûr que Mme. de Marmancourt me garde rancune à propos de cette malheureuse tâche, et je cherche le moyen d'effacer cette impression défavorable. Crois-tu qu'un joli cadeau, offert d'une manière délicate et avec toutes les formes convenables, aurait quelque chance d'être agréé? Le procédé lui paraîtrait peut-être un peu cavalier? Si elle allait se trouver offensée!
— Pourquoi cela, dit Blondeau, d'un air de bonhomie; une attention de ce genre ne pourrait offenser qu'une prude; et je t'ai dit qu'elle ne l'était pas.
— En ce cas, fais moi le plaisir de l'habiller; pendant ce temps, je vais lui écrire un petit billet galamment tourné. Tu me mèneras dans un magasin de nouveautés à la mode, car je pourrais me fourvoyer. Une robe de velours, par exemple, puisque nous sommes en hiver, te semblerait-elle assez présentable? hein!
— Sans doute; d'ailleurs c'est l'intention qui sera appréciée.
— Et tu crois qu'elle ne se fâchera pas?
— Elle est si bonne! répondit Blondeau qui se mordit les lèvres pour ne pas rire.
Le Parisien acheva sa toilette, tandis que le provincial écrivait son épître, et tous deux se rendirent chez Aubertot; là, un jeune monsieur poli, souriant, frisé et vêtu comme pour aller au bal, auna, coupa, plia et empaqueta de la manière la plus gracieusement expéditive une quantité de velours noir suffisante, à ce que pensa Deslandes, pour draper une chapelle mortuaire.
— Douze aunes à vingt-cinq francs l'aune, ci trois cents francs, s'écria ce dernier en lisant la facture. Sapristrie, que c'est cher! Aurais-tu imaginé qu'il entrât tant d'étoffe dans la robe d'une femme?
— Du temps des manches à gigot c'était bien pis, lui dit Blondeau pour le consoler.
— Le paquet mis sous enveloppe et accompagné du billet d'envoi ayant été expédié à son adresse, Deslandes quitta son ami en prétextant le travail dont il était chargé, et reprit aussitôt le chemin de son hôtel.

Feuilleton.

LES AILES D'ICARE.

VIII.

(Suite.— Voir nos numéros des 27, 28, 29, 30 et 31 mai, 3 et 4 juin.)
Malgré le besoin de repos que n'avaient satisfait qu'à demi quelques heures d'un sommeil agité, Deslandes fut exact au rendez-vous convenu la veille. A midi précis il se présenta chez M. Piard et fut introduit aussitôt dans le cabinet du conseiller d'état qui venait de déjeuner, et lisait les journaux.
— Vous connaissez donc Mme. de Marmancourt? lui demanda M. Piard, en le regardant en dessous.
— Depuis hier seulement, répondit Deslandes; un de mes amis m'a mené chez elle.
— C'est une maison agréable, reprit le conseiller d'un ton dégagé; Caton s'y fit trouvé déplacé, mais Horace l'eût fréquentée, à coup sûr. Peut-être, à mon âge et dans ma position, devrais-je imiter l'austérité du philosophe plutôt que de laisser aller du poète, mais lorsqu'on a été enchaîné tout le jour à des travaux sérieux, il n'est pas défendu, je crois, de se ménager le soir quelques instants de distraction et de loisir. Ah çà! je n'ai pas besoin de vous dire qu'il est inutile de prononcer ici le nom de Mme. de Marmancourt; mes visites chez cette dame n'ont rien que de fort innocent; mais les actions les plus simples sont souvent mal interprétées.
— Et la femme de César ne doit pas être soupçonnée! interrompit le substitut, avec la familiarité d'un confident en titre.
— Précisément, dit M. Piard.
— Je sais que la discrétion est un des premiers devoirs de l'homme qui veut parvenir.
— Vous êtes dans de bons principes; mais parlons de vos affaires. D'après la lettre de M. de Loiselay, il paraît que vous désirez d'entrer au conseil d'état; c'est fort difficile.
— Si c'était facile, dit Deslandes en souriant, je ne prendrais pas la liberté de vous importuner.
— Vous comprenez qu'en essayant de vous servir, je contracte envers le ministre une responsabilité véritable. Je ne doute en aucune manière de votre capacité, mais chaque état exige une aptitude particulière: on peut donc avoir beaucoup de talent, sans pour cela convenir à certaines places qui demandent une instruction spéciale.

— Mettez-moi à l'épreuve, dit le substitut avec assurance.
— C'est à quoi je pensais. Tenez, continua M. Piard en prenant sur son bureau un paquet de papier lié d'une faveur rose, voici une affaire dont je suis chargé de faire le rapport au comité du contentieux. Il s'agit d'un conflit administratif entre la ville de Lyon et la direction des ponts et chaussées. Rédigez un travail là-dessus.
— Dans quelle forme, demanda Deslandes en saisissant le dossier?
— Faites un rapport comme si vous étiez à ma place. Etes-vous homme à terminer cette besogne d'ici à mardi? Trois jours, c'est peut-être bien peu? La matière est épineuse et vous aurez des recherches à faire.
— Quand je devrais y passer les nuits, mon travail sera mardi à votre disposition.
— Bien, voilà un ardeur que j'aime et qui me rappelle celle de ma jeunesse. A mardi donc, et n'oubliez pas que vous dinez ici ce jour-là. Quoique le dossier de l'affaire soumise à la décision du conseil d'état ressemblât beaucoup en réalité aux liasses de papiers du parquet de D\*\*\*, le substitut le serra sous son bras avec la tendresse d'une mère qui presse sur son cœur son premier né. Prenant ensuite congé de M. Piard, il remonta en voiture et se fit conduire chez Blondeau qu'il trouva en robe de chambre, nonchalamment étendu sur un divan et la cigarette à la bouche.
— Je croyais que tu viendrais déjeuner avec moi, lui dit Gustave; je t'ai attendu plus d'une heure.
— Je n'ai pas eu le temps, répondit Deslandes d'un air pressé; ne m'en veuillez pas, tu sais que les affaires doivent passer avant tout.
— Que diantre portes-tu là? C'est au moins le manuscrit d'un roman en deux volumes?
— C'est le dossier d'une affaire pendante devant le conseil d'état, et dont je suis chargé de faire le rapport.
— Peste! arrivé d'hier, te voilà aujourd'hui en fonctions?
— C'est comme ça, mon cher, répliqua le substitut avec un sourire assez vaniteux; il faut que j'aille me mettre à l'œuvre, ainsi parlons peu et bien. Je viens te demander un conseil. Hier, il m'est arrivé un petit malheur chez Mme. de Marmancourt; j'ai renversé du thé sur sa robe, par sa faute plus que par la mienne, car c'est elle qui involontairement m'a poussé le bras. Elle prétend que sa robe est perdue; je soutiendrais devant l'académie des sciences assemblée que quelques gouttes de thé ne peuvent tacher de la soie. Mais ce n'est pas là la question; petit ou grand, le mal est fait, et au lieu de m'en désoler, je suis décidé à en tirer parti; c'est une idée qui m'est venue tout à l'heure et que je veux te soumettre.

75 105 78) A. Banque de Belgique 790 (79) P.; Canal de la Sambre à l'Oise 980 (98) P.; Société Nationale 1000 (100) P.  
L'actif espagnol n'a pas été affecté par la petite baisse de Paris, il reste et est coté sans variation (8 7/8 A., 19 P., avec peu d'affaires. Ce qu'on attribue, à l'impossibilité de communiquer avec Anvers, à cause de la pluie.

### LIÈGE, LE 5 JUIN. ELECTIONS.

Nous avons posé, il y a quelques jours, les principes généraux qui nous semblent devoir guider les électeurs dans les choix qu'ils vont être appelés à faire. Nous avons cherché à leur démontrer la nécessité d'envoyer à la chambre des hommes de capacité qui puissent défendre avec succès les intérêts de l'industrie et du commerce.

Fidèles nous-mêmes à ces principes, et voulant donner, les premiers, l'exemple de leur application, nous avons présenté, et nous recommandons vivement aux suffrages des électeurs, les deux hommes dont les noms, devenus populaires dans notre province, sont inscrits avec quelque éclat dans les fastes de l'industrie.

Ces hommes sont MM. Lesoinne et David.

Pendant trente ans, M. Lesoinne a consacré tout son temps et appliqué toutes les facultés de son intelligence, à de grands travaux industriels, et grâce à ses efforts, il est parvenu à se créer, dans cette branche importante des connaissances humaines, une réputation aussi honorable pour lui que pour la province qui l'a vu naître. Placé à la tête de grandes exploitations, il a su constamment les diriger avec une habileté peu commune, et y introduire les améliorations dont la science lui avait relevé l'utilité. Ses relations étendues à l'étranger, et le crédit dont son nom est partout environné, lui ont assuré une clientèle nombreuse, qui augmente encore chaque jour, et le font regarder, à juste titre, comme un des plus grands industriels de notre pays.

Plus sage et plus circonspect que beaucoup d'autres qui ont aventuré, dans des entreprises hasardeuses, des capitaux immenses, et qui, par leurs fautes, ont amené la crise commerciale dont nous ressentons encore les effets, M. Lesoinne n'a pas voulu jeter son nom et sa fortune dans la lutte récente qui s'est engagée entre des intérêts rivaux, exaltés par la perspective de bénéfices presque impossibles à réaliser. Il s'est tenu prudemment à l'écart, quand tout le monde se laissait entraîner par le torrent, et dans tout ce qu'il a fait ou entrepris, il n'a jamais perdu de vue les besoins de la consommation et les débouchés restreints que notre pays offrait à l'écoulement des produits qui s'entassaient dans les magasins au risque d'amener un engorgement général. Aussi versé dans la science de l'économie politique que dans les détails pratiques de l'administration industrielle, il a toujours agi conformément aux vrais principes et aux véritables intérêts du pays.

M. Lesoinne est en outre un agronome distingué.

Dans toutes les questions d'agriculture, dont la chambre des représentants pourrait être saisie, il apportera le contingent de ses lumières et le tribut de son expérience, et ne se laissera jamais devancer quand il s'agira de provoquer des mesures propres à améliorer l'état agricole de notre pays.

Ce n'est pas tout.

Malgré ses nombreuses occupations industrielles, M. Lesoinne a trouvé le temps de cultiver, avec le plus grand succès, l'étude de l'histoire et de la littérature ancienne. Familiarisé avec les classiques de l'antiquité, dont toutes les œuvres lui sont connues, il a puisé, à cette source féconde, des connaissances que ne possèdent peut-être pas les écrivains les plus en renom. Il a puisé également dans cette étude nourricière, le talent de la parole, et cette précision, cette clarté, cette logique élevée, dont les classiques nous ont légué les plus parfaits modèles. Orateur sans prétention et sans affectation, il manie la langue avec un art qui lui enverraient nos plus habiles avocats, et sait, par la force de sa parole, ébranler les convictions les plus rebelles et rallier les opinions les plus divisées.

Si l'on nous demande maintenant à quel parti politique appartient M. Lesoinne, nous dirons qu'il n'appartient à aucun parti, qu'il est eclectique dans toute l'acception du mot, et qu'il sera toujours prêt à défendre le bien et à combattre le mal sous quelque bannière qu'ils se rangent. Nous ajouterons que M. Lesoinne est l'ennemi de l'exagération et de l'intolérance, quelque soit le manteau dont ils veulent s'affubler, et que, par ses convictions modérées, il est le vrai représentant de tous ceux qui veulent un progrès sans secousse et sans bouleversement.

— Deux cents francs de billets de bal, se dit-il en chemin, quinze louis perdus à la bouillotte et quinze autres pour ce diable de velours, cela fait un total de huit cents francs dépensés en moins de vingt-quatre heures. L'argent va vite à Paris. M. de Loisel cite comme une promesse dix mille francs dépensés en trois mois; si je continue comme j'ai commencé, mes vingt mille francs me dureront juste vingt-cinq jours. Diantre! il faut enrayer... Mais bah! qu'est-ce que huit cents francs? Ce dossier que j'ai sous le bras en vaut le double pour moi. Ah! M. Piard veut me mettre à l'épreuve! ça me convient. Je vais lui porter mardi un petit travail qui lui fera ouvrir les yeux et les oreilles; je jure qu'il pourra en accepter la paternité de confiance, et s'en faire honneur devant le conseil d'état. Voilà ma position bien nette et ma conduite clairement tracée.

Deslandes commença la lecture du dossier à faveur rose avec l'ardeur mêlée d'outrecuidance que montraient autrefois les mousquetaires en montant à l'assaut; mais il trouva le bastion litigieux mieux défendu qu'il ne s'y attendait. Au bout d'une heure, il reconnut l'impossibilité d'y faire brèche avec les seules ressources de son intelligence et de sa mémoire, et la nécessité d'appeler à l'aide le Répertoire de Merlin, le Recueil de Dalloz, le Bulletin des lois et tout le reste de l'artillerie de siège qu'il avait malheureusement laissé à D\*\*\*. Prenant son parti aussitôt, il dina d'une manière sommaire et fut se confiner dans un cabinet de lecture du pays latin, où il trouva tous les livres dont il avait besoin. Il y passa la soirée entière à compulsier des ouvrages de jurisprudence et à prendre des notes; dans cette longue séance, il ne parvint cependant qu'à ébaucher les recherches auxquelles il se voyait obligé pour compléter son travail, il s'y remit courageusement le lendemain et y consacra toute sa journée, sauf le peu d'instants donnés à ses repas. Le troisième jour enfin, ayant épuisé la science des livres et fixé son opinion, il crut pouvoir commencer la rédaction de son rapport. Pour éviter d'être distrait ou dérangé, il se fit apporter à manger dans sa chambre et s'y enferma, décidé à n'en pas sortir avant d'avoir mis la dernière main à son œuvre.

En ce moment le substitut aurait pu servir de démonstration vivante à la théorie de Fourier sur les merveilleux effets du travail attirant. Une discussion hirsute de chiffres et qui lui eût paru aride et nauséabonde, si elle avait eu pour juge en perspective un tribunal de première instance, devint une œuvre pleine d'intérêt et exécutée de verve, grâce à l'influence de ces lois magiques. Le conseil d'état! huit heures durant, il écrivit sans relâche, sans fatigue et sans ennui, ce qui ne lui était jamais arrivé depuis son entrée dans la magistrature. Mais enfin, il vint un moment où, se trouvant le cerveau fatigué et les doigts rêtifs, il ouvrit la fenêtre pour res-

M. David est encore une de nos hautes notabilités industrielles. Son nom est connu partout ou pénètrent les draps belges. Chef d'une fabrique considérable, il connaît les besoins de l'industrie drapière, et sera toujours prêt à en favoriser le développement. Nous savons fort bien qu'il ne partage pas toutes nos idées en fait de liberté commerciale, et qu'il n'entend appliquer ce principe à nos relations internationales que dans les limites d'une juste réciprocité; mais comme homme pratique, il a rendu de grands services à la chambre, et il en peut rendre de plus grands encore, aujourd'hui qu'il va s'agir de régulariser le mouvement de la production, de créer de nouveaux débouchés et de conclure des traités de commerce.

M. David, ainsi que ses antécédents l'ont prouvé, appartient à l'opinion modérée. Homme d'ordre et de progrès, il veut le maintien de nos institutions, et leur amélioration progressive, par des moyens pacifiques.

M. David a parlé rarement à la chambre. Mais ce ne sont pas des paroleurs qu'il nous faut; ce qu'il nous faut, ce sont des hommes d'expérience et de pratique, versés dans la connaissance des branches spéciales de l'industrie, et qui puissent éclairer leurs collègues, dans les sections surtout, sur les besoins et les intérêts du commerce. Or M. David est un de ces hommes, et c'est pour ce motif principalement que nous le recommandons aux suffrages des électeurs.

Voilà comme nous satisfaisons aux conditions du programme que nous avons formulé. Liège jusqu'à présent n'avait point, au sein des chambres, un représentant de son industrie métallurgique et houillère. Pour combler cette lacune nous présentons M. Lesoinne. Liège manquait également d'un représentant de l'industrie drapière, nous remplissons ce vide en appuyant la candidature de M. David.

Ainsi, notre province sera dignement représentée, dans deux de ses branches de production les plus importantes, et l'on ne sera plus autorisé à nous adresser le reproche de méconnaître les intérêts matériels. Que les électeurs y réfléchissent donc mûrement! Nous leur présentons deux candidats, hommes de probité, industriels distingués, citoyens connus pour leur amour de l'ordre, du progrès, et également indépendants par leur fortune et leur position sociale. Les écarter, ce serait dire: nous ne voulons pas que les intérêts des deux branches d'industrie qui contribuent le plus à la prospérité de notre province, soient défendus à la chambre avec la double autorité du talent et de l'expérience.

Hier a eu lieu une troisième réunion d'électeurs à la Société d'Emulation. La première question dont on s'est occupée a été celle de savoir, si les candidats qui ne s'étaient pas présentés pour répondre aux interpellations qu'on se propose de leur adresser, seraient exclus de toute candidature. Après quelques débats, dans lesquels MM. Bayet, Forgeur, Van Hulst, Regnier, Grandchamps et quelques autres, ont successivement pris la parole, cette motion, mise aux voix, a été rejetée à l'unanimité des voix moins quatre. Puis on a adressé quelques interpellations à MM. Closset-Wauters et Koeler, les seuls candidats présents. La séance s'est terminée par un vote préparatoire dont le résultat a été favorable à MM. Delfosse, Destriveaux, Lesoinne, Closset-Wauters et Koeler; qui ont été définitivement proclamés candidats de la réunion.

Un violent ouragan a éclaté, cette nuit, sur la ville et a occasionné dans quelques localités de grands dégâts. Des arbres ont été déracinés, des fenêtres brisées et même des toitures enlevées. Nous craignons que cette tempête ait causé de nombreux sinistres en mer.

L'avant-dernière nuit, des voleurs ont brisé les carreaux d'une vitrine d'une maison sise rue porte St-Léonard, à quelques pas du corps-de-garde, et sont parvenus à enlever un panier d'œufs.

— Par arrêté royal du 3 juin, le sieur Gillen (Pierre-François-Charles), bourgmestre à Housse, est nommé juge-de-peace du canton de Dalhem, arrondissement de Liège, en remplacement du sieur Lekeu, appelé à d'autres fonctions.

On lit dans le Commerce belge:  
Un courrier de cabinet a été expédié aujourd'hui du ministère des affaires étrangères, pour Londres, avec une masse considérable de pièces, que l'on croit être les doubles des traités du 19 avril. Plusieurs de ces pièces ont été signées ce matin, par S. M. le roi.

— Je regardai la niche; car il serait trop fastueux de dire ta chambre, répondit Blondeau en se levant; quelle idée t'a pris de venir te loger ici.  
— Comment ça! dit le substitut, est-ce que cet hôtel a un mauvais renom?  
— Je ne m'y ferais pas, surtout si j'avais avec moi une somme considérable. Où caches-tu ton portefeuille?  
— Là, dit Deslandes, en montrant un vieux secrétaire d'acajou surmonté d'une tablette de marbre cassée en trois morceaux.  
Blondeau s'approcha du meuble et y appuya la main comme pour en essayer la solidité.

— Voilà de l'argent en sûreté, dit-il en haussant les épaules; d'un coup de poing, je parie de faire sauter la serrure. Et puis dans ces hôtels garnis qui sont aux ordres de la police, il y a des clefs qui vont à tous les meubles. Un paquet de billets de banque est si tentant et si vite disparu!  
Deslandes se leva brusquement, ouvrit le secrétaire, et trouva dans un des tiroirs son portefeuille intact.  
— Tu m'as fait peur, dit-il; mais je crois que c'est à tort.  
— Ce qui m'est arrivé hier peut arriver demain, dit Blondeau d'un ton sentencieux.

— Tu crois donc qu'il est imprudent de garder avec moi tant d'argent?  
— Dans une maison ouverte à tout venant, pleine d'individus souvent fort peu scrupuleux, qui ne font qu'arriver et partir! ma foi, j'aimerais presque autant déposer ma bourse sur une borne et la confier à la probité publique.  
— En ce cas, il faut que tu me rendes un service, dit le substitut.  
Involontairement Blondeau baissa les yeux tandis qu'une faible rougeur colorait la teinte livide de ses joues.  
— Je vais garder un ou deux mille francs pour ma dépense, reprit Deslandes, et tu me feras le plaisir d'enfermer le reste dans ton bureau, où il sera en sûreté.  
Cette confiance spontanée en allant au-devant d'une proposition que le joueur hésitait à formuler, malgré son aplomb habituel, éveilla dans son âme un de ces remords que jette parfois aux âmes déjà corrompues le flambeau de l'honnêteté près de s'éteindre; leur assez vive pour éclairer le vice et lui montrer sa laideur, mais trop faible pour que la vertu puisse s'y rallumer.

— Un dépôt! dit Blondeau d'une voix émue; je t'avoue que j'aimerais tant de voir t'adresser à un autre.  
— Tu ne peux me refuser ce service, reprit Deslandes avec vivacité; tu sais qu'excepté toi je ne connais à Paris personne en qui je puisse avoir con-

Un autre courrier avait été expédié hier pour Londres par Calais.

— Le général Daine fait ses préparatifs de départ, il quittera Venloo avant la remise de cette place aux Hollandais; c'est un colonel d'état-major, que l'on dit être M. Druetz, commissaire chargé de veiller à l'exécution de la convention de Zonhoven, qui fera cette remise. Venloo sera laissé dans l'état où il a été trouvé en 1850.

— D'après les ordres de M. le ministre de la guerre, les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> escadrons des régiments de cavalerie vont être dissous et les chevaux vendus.

— Les vivres de campagne accordés aux officiers de l'armée seront supprimés à dater du 15 de ce mois.

— L'intendant-général de l'armée et l'agent en chef des hôpitaux et ambulances, viennent d'envoyer un grand nombre de voitures de transport et autres, à Venloo, pour y prendre toutes les provisions, effets militaires, etc., etc.

Le Précurseur annonce que dans une réunion d'électeurs, où se trouvaient plusieurs négociants, a été prise à l'unanimité la résolution d'élire M. Liedts membre de la chambre des représentants pour Anvers, en remplacement de M. Verduessen, démissionnaire.

— Il y a quelques jours, le sénat s'est formé en comité secret à la prière de son président. Ce comité secret avait, dit-on, pour objet l'examen d'une demande de prise de corps présentée contre un membre du sénat. On ajoute qu'il a été décidé que des renseignements ultérieurs seraient réclamés du créancier qui avait formé la demande. Celui-ci n'ayant pas été averti à temps, n'a pu, à ce qu'on prétend, être entendu par la commission qui avait été chargée de se mettre en rapport avec lui. L'affaire en est, dit-on, restée là. (Observateur.)

— D'après une lettre particulière arrivée récemment du Pérou, nous avons appris que M. José de la Riva-Aguero, a de nouveau accepté la présidence de la république de Pérou. M. de la Riva est allié à l'une de nos premières familles de la Belgique, par son mariage avec la princesse Caroline de Looz-Corswarem, dont la mère, la duchesse de Looz, réside au château de Grez près de Wavre. M. de la Riva avait depuis longtemps manifesté l'intention de se fixer après de la famille de sa femme, et il se disposait même à venir en Belgique lorsque la guerre a éclaté au Pérou. Alors il s'est fait un devoir d'accepter de nouveau la présidence dans les circonstances périlleuses où se trouvait sa patrie. (Courrier.)

— Pendant la deuxième dizaine de mai, 55,825 voyageurs ont parcouru les chemins de fer, savoir en diligence 6,690, chars-à-bancs 16,006, wagons 33,121. La recette totale s'est élevée à 118,136 fr. 22, savoir: voyageurs 108,058 fr. 18, bagages 3,557 fr. 54, marchandises 6,790 fr. 50 c.

— On écrit de Dinant en date du 1<sup>er</sup> juin:  
Hier, vers cinq heures et demie du soir, un violent orage a éclaté sur les domaines du roi à Ardenne, et le tonnerre est tombé sur un peuplier élevé, à l'entrée même de la cour du château de S. M., et a broyé un des poteaux de la barrière. Par un heureux hasard aucun des nombreux ouvriers qui se trouvaient dans les environs n'a été atteint, quoique plusieurs d'entre eux fussent tellement rapprochés de la barrière frappée de la foudre, que le sang leur sortit du nez, avec abondance, soit par l'effet du saisissement, soit par la violente commotion qui les avait frappés.

Le tonnerre est également tombé à Mesnil-Eglise, et a failli tuer une pauvre femme qui revenait des champs, et à Erhet, où il a incendié une maison.

Le vent était nord-est; le thermomètre marquait 18 à 20 degrés.

— Voici de quelle manière la Gazette de Cologne rend compte de l'ouverture du salon d'exposition:

Il a été répondu d'une manière aussi inattendue qu'agréable à l'appel fait aux artistes étrangers de prendre part à cette exposition; le nombre des tableaux envoyés dépasse déjà les 500. Le nombre des actionnaires de l'union est déjà considérable. La direction se réjouit de la participation bienveillante de plusieurs membres de la maison régnante de Prusse; elle ne se trouve pas moins flattée de l'envoi fait à l'exposition par S. M. le roi des Belges, d'un des meilleurs tableaux de M. Wappers, la Tentation de St-Antoine, qui jusqu'à présent n'avait orné que les appartements du roi. L'école belge se trouve dignement représentée à l'exposition de Cologne, et la direction se trouve honorée de la protection que S. M. a daigné lui accorder par l'envoi d'un des chefs-d'œuvre de cette école, envoi qu'elle regarde

— Que cherches-tu, dit Deslandes à son ami, dont les yeux erraient ça et là d'un air préoccupé?

comme le gage des sentimens bienveillans de S. M. pour l'institut naissant d'une ville voisine allemande.

On vient de découvrir dans la fouille des sables qui se fait en ce moment à Cruyshautein (Flandre orientale) différens objets assez bien conservés et qui paraissent remonter à une antiquité assez reculée. On a trouvé des perles de collier de la grosseur d'une noisette; elles sont composées d'une matière résineuse, fort bien conservée et très inflammable; d'autres de couleur jaune et rouge foncé sont de terre cuite; celles de la troisième espèce sont d'une composition fort semblable à la porcelaine; elles sont de la grosseur d'une noix, le travail en est assez délicat, et elles présentent des facettes de couleur jaune, verte, blanche et rouge. On a trouvé des sabres entièrement occidés, mais dont la forme est très bien conservée; la lame à 47 centimètres de longueur sur 9 de largeur; plusieurs fers de lance de différentes formes, d'une longueur de 30 à 40 centimètres sur 4 à 6 de largeur, sont moins occidés et ont conservé quelque solidité.

On n'a découvert jusqu'ici que très peu d'ossements. Ce qui porte à croire qu'un camp ou un bivouac a été jadis posé en cet endroit, c'est que l'on a remarqué plusieurs morceaux de bois carbonisés qui indiquent la place où étaient les feux; ensuite on peut y voir quatre piquets en bois de sapin, espacés de 12 mètres environ qui ont dû former les quatre coins d'une tente. Ce qui y a de remarquable, c'est que ces objets ont été trouvés posés entre le sable qui forme le fond du terrain et une couche d'un mètre et demi environ d'un gros gravier qui paraît avoir été rapporté sur le sable dans des temps toutefois très reculés. Ce gravier a pris une consistance telle que les linéamens de la pétrification sont absolument formés; ce n'est qu'à grands coups de pioche que l'on peut parvenir à les disjoindre.

Les amateurs d'antiquités peuvent voir ces différens objets à Deynze, où ils se trouvent entre les mains de M. Renon, employé chargé de la surveillance des travaux que l'on exécute à Cruyshautein.

DE L'ORCHESTRE DU THÉÂTRE.

Aujourd'hui que notre théâtre est sous la direction d'une société qui n'a pas pour but exclusif de faire de gros bénéfices, nous appellerons l'attention sur l'orchestre, dont nous avons dit souvent, quoiqu'à regret, critiquer l'exécution. D'un côté les artistes musiciens attachés au spectacle viennent d'adresser à l'autorité communale, qui l'a renvoyée à la commission administrative du théâtre, une demande de majoration de salaire; de l'autre l'administration locale, si nous avons bien saisi les paroles de M. le bourgmestre à la dernière distribution des prix du conservatoire, ne serait pas éloigné d'intervenir, dans le but de conserver à notre orchestre beaucoup de jeunes artistes que les villes de l'étranger voudraient nous enlever: du reste on se rappellera que le conseil communal a fait de la conservation de l'orchestre l'une des conditions de la délivrance du subsidé de 24,000 francs.

Cette matière soulève plusieurs questions qu'il s'agit d'examiner mûrement. Des gens compétens assurent qu'il se trouve à l'orchestre des musiciens qui, à cause de leur âge, ne peuvent accomplir convenablement la tâche qui leur est imposée pour l'exécution de certains ouvrages, tels que la Juive, Robert le Diable, etc. Nous n'ignorons pas que les directeurs passés ont toujours reculé devant l'impossibilité de satisfaire à des considérations d'humanité; mais les administrateurs actuels peuvent par leur position trouver beaucoup plus facilement qu'un directeur le moyen de concilier les égards dus à d'anciens services avec les besoins du théâtre. A ce sujet nous appelons leur attention sur une mesure qui a déjà été adoptée à l'égard de veuves ou d'orphelins, celle d'imposer aux nouveaux titulaires, pris nécessairement parmi les élèves lauréats du Conservatoire, l'obligation de laisser une partie de leur salaire aux anciens: mais pour cela, il faut que les appointemens soient plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit de ces changemens, nous croyons que la commission administrative fera bien de s'enquérir de la rétribution accordée aux artistes de l'orchestre dans les principales villes de la Belgique et de la France. Et pour le cas où il y aurait lieu d'augmenter le salaire des musiciens, nous proposerions de mettre à cette majoration la condition d'assister aux répétitions d'un plus grand nombre d'opéras; car d'où vient la supériorité de l'exécution des concerts que le Conservatoire a données cet hiver? Sans doute ce résultat est dû principalement à l'habile direction du chef de l'établissement, mais les répétitions y contribuent aussi pour une large part.

Enfin un règlement rédigé de commun accord entre le chef d'orchestre, le chef de pupitre et la commission, contribuerait d'une manière efficace à conserver à notre orchestre la juste réputation qu'il s'est acquise en Belgique et à l'étranger.

DOUANES.

M. le ministre des finances vient de prendre l'arrêté suivant qui constitue une commission chargée de recueillir tous les renseignements nécessaires pour arriver à un plan complet de répression de la fraude:

Le ministre des finances, considérant qu'il est du plus grand intérêt pour l'agriculture, l'industrie et le commerce, que les mesures les plus efficaces soient prises pour réprimer la fraude en matière de douane;

Voulant en outre prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'achèvement du cadastre dans les provinces du Limbourg et du Luxembourg, ainsi que pour introduire dans le service de la conservation du cadastre, les améliorations dont l'expérience aurait démontré qu'il est susceptible, arrête:

Art. 1er. Il est créé une commission chargée: 1° De procéder à une enquête sur les frontières, dans les différens ports et les principales villes industrielles et commerciales du royaume à l'effet de rechercher et de nous présenter les moyens de rendre plus efficace le service de répression de la fraude en matière de douane; 2° de nous soumettre le plan d'un système complet de stratégie douanière en ayant égard à l'utilité dont pourrait être le concours de l'armée; 3° de rédiger un projet de règlement général du service de la douane, dont chaque brigade serait pourvue pour sa frontière; 4° d'ajouter aux articles du tarif général des douanes qui en sont susceptibles des annotations et explications sur l'application du droit, ainsi que sur la valeur, la nature ou l'espèce des objets y dénommés; 5° d'aviser aux moyens les plus convenables de procéder à l'achèvement des opérations cadastrales, dans les provinces du Limbourg et du Luxembourg; 6° de proposer les modifications qu'il pourrait être utile d'apporter dans le régime de la conservation du cadastre, et d'indiquer dans une juste proportion relative à l'étendue et à l'importance des travaux, les mesures que l'expérience a démontré être indispensables pour assurer le service de cette conservation, tant dans les bureaux des inspecteurs du cadastre, que sur le terrain.

Art. 2. Ladite commission, dont nous nous réservons la présidence, sera, en cas d'empêchement de notre part, présidée par M. Mérier, membre de la chambre des représentans, directeur de l'administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises, qui en fera partie en qualité de vice-président et se composera en outre: MM. D'Hane De Potter (le comte), sénateur; De Bousies de Rouvroy (le vicomte), id.; David, membre de la chambre des représentans; Vanhooibrouck Deffenens, id.; Frédéric Basse, ancien fabricant, membre de la chambre de commerce de Bruxelles; Mesdagh, directeur des contributions directes, cadastre, douanes et accises de la Flandre orientale; Boyaval-Hoelvoet, directeur des contributions directes, cadastre, douanes et accises de la Flandre occidentale; Eckert, directeur des contributions directes, cadastre, douanes et accises du Limbourg; Fournier, inspecteur principal des contributions directes, cadastre, douanes et accises; Lejeune, inspecteur principal des contributions directes, cadastre, douanes et accises; Simon, inspecteur en chef du cadastre de la province du Hainaut; Olbrechts, inspecteur en chef des contributions directes, cadastre, douanes et accises de la province d'Anvers.

Elle se mettra au besoin en rapport avec la commission de délimitation créée pour l'exécution de l'art. 6 du traité de paix signé à Londres, le 19 avril dernier, par l'intermédiaire de M. Grandgagnage, directeur des contributions directes, cadastre, douanes et accises de la province de Liège et membre de cette commission désigné par le département des finances. Bruxelles, le 1er juin 1839.

Le ministre des finances, L. Desmazières.

GARDE CIVIQUE. — ELECTIONS DU 4 JUIN.

1re. compagnie 2e. bataillon 2e. légion. — Deux sous-lieutenans: MM. J. J. Mouton, et Edouard Guerette. — Sergent: M. Bernard, Lambert. — Caporaux: MM. François Gillissenne, Henri Ferrier, Jean Dautbis, et J. G. Kirsch. 2e. compagnie 2e. bataillon 2e. légion. — Un sous-lieutenant: M. Hubert Laffeur. — Sergent: M. Jean Chaumont. — Caporal: M. Jos. Delours. 3e. compagnie 2e. bataillon 2e. légion. — Un sergent: M. Nicolas Joseph Michaux. — Un fourrier: M. Pierre Jeanne. — Un caporal: M. Jean Nicolas Etienne.

à l'audience. M. Piard écouta cette lecture de l'air grave et impassible d'un pédagogue qui fait réciter à un écolier sa leçon.

— Je n'aurai pas une demi-page à y changer, se dit-il, assez content de cette économie de travail; mais il n'eut garde de manifester sa satisfaction secrète.

— Cela n'est pas mal, dit-il, à Deslandes, lorsque celui-ci eut tourné le dernier feuillet; c'est même mieux que je n'espérais; on voit que vous avez étudié la matière; vos recherches sont faites consciencieusement, et l'ensemble ne manque ni d'ordre, ni d'enchaînement, ni de justesse d'aperçus. Voilà pour l'éloge! quant à la critique, votre style est trop abondant, trop fleuri. Dans un travail sérieux, il faut savoir renoncer au molle et au factum. La manière de Dagnessau est meilleure pour les plaidoiries que pour les rapports, qui veulent avant tout de la précision et de la clarté. La moitié de votre travail pourrait être retranché sans inconvénient. C'est là un défaut:

Omne supervacuum pleno de pectore manat.

« dit Horace: Tout ce qui est superflu est mauvais. Tenez-vous donc en garde contre la redondance des paroles qui indique rarement l'abondance des idées. Il y a dans ce que vous venez de me lire des parties assez bien faites; mais, je vous le répète, le tout est prolixe, languissant: cela sent la province. Cependant, comme c'est un début, j'en suis assez content, et je prierais même que vous ferez déjà mieux la seconde fois. Tenez, continua M. Piard, en allongeant la main vers le bureau, sur lequel il prit un dossier une fois plus gros que le premier, voici une affaire toute différente de celle que vous venez de traiter: c'est un procès entre la préfecture de la Seine et une compagnie d'entrepreneurs. Etudiez-la, et rédigez-en le rapport, en cherchant à profiter des conseils que je viens de vous donner.

Déconcerté de recevoir, au lieu des compliments qu'il attendait, un encouragement si mince et si mêlé de critiques, Deslandes prit la liasse de papiers en essayant de sourire. Il la trouva beaucoup plus lourde que la première, et cette fois crut y reconnaître, par un flair machinal, le parfum soporifique des paperasses qui, dans le parquet de son tribunal, l'avaient fait bâiller tant de fois.

— Ah ça! ce maître pédant se figure-t-il que j'étais lui triturer tous ses rapports l'un après l'autre? se dit-il en regardant d'un mauvais œil le bureau chargé de dossiers; ça serait amusant! Il n'aime pas le molle et factum! ne voilà-t-il pas une belle critique! Si mon style a de l'élégance et de l'agrément, dois-je le rendre à plaisir sec et plat? Pour lui plaire il faudrait peut-être écrire en patois!

Il vient de paraître à Paris un ouvrage appelé à remplacer, aussitôt qu'il sera connu, tout ce qu'on a imprimé jusqu'à présent sur la matière qu'il traite; il est intitulé: Néo-Physiologie du goût ou Dictionnaire de la cuisine française ancienne et moderne. Nous en extrayons l'article suivant que nos lecteurs trouveront, pensons-nous, assez piquant:

FOIE. Quoiqu'en puissent dire les anciens et nouveaux dispensaires, il n'existe que trois bonnes méthodes pour apprêter le foie de veau; c'est à savoir: à la broche, à la bourgeoise et à l'italienne. Les gens expérimentés sont bien convaincus que toutes les préparations nouvelles et plus recherchées que celles-ci ne sauraient être aussi satisfaisantes.

Foie de veau rôti. — Choisissez le gros, gras et de couleur blonde. Piquez-le de gros lardons bien assaisonnés de fines herbes, d'épices et d'une pointe d'ail; enveloppez-le de panne de porc ou de tétine de veau que vous assujettirez avec une feuille. Faites-le rôti doucement, et servez-le avec son jus dégraissé, dans lequel on peut ajouter du jus de bigarade ou de verjus muscat.

On le fait aussi rôti à nu après l'avoir piqué de lard fin, et dans ce cas, on doit le servir avec une sauce piquante, où l'on n'omettra pas de mettre des câpres et des boutons de capucines.

Foie de veau à la bourgeoise. — Piquez-le de gros lard assaisonné; foncez une braisière de bardes de lard; mettez-y le foie avec des carottes, un bouquet bien garni, des oignons, dont un piqué de clous de géréfle, de la muscade rapée, sel et gros poivre; couvrez avec des bardes de lard; mouillez avec du bouillon et deux verres de vin rouge; ajoutez des tranches de citron sans blanc ni pépins, ou du verjus; faites cuire à petit feu; lorsque le foie est cuit, faites réduire la cuisson après l'avoir dégraissée; servez-vous-en pour mouiller un roux que vous ferez à part, et ajoutez-y des cornichons coupés.

Foie de veau à l'italienne. — Prenez un foie bien blond et coupez-le en tranches; mettez dans une casserole de l'huile fine, du lard fondu, du vin blanc, persil, ciboules, champignons hachés, sel, gros poivre, ensuite une couche d'émincés de foie; puis répétez l'assaisonnement, et obtenez ainsi jusqu'à la fin; couvrez le tout de bardes de lard; faites cuire à petit feu. Servez avec une sauce italienne; ou dégraissez la cuisson, faites la réduire, et servez-vous-en comme de sauce.

Foies gras. — L'opération par laquelle on obtient les foies gras consiste principalement à engraisser des oies de manière à leur produire une tuméfaction de cet organe. On a justement et souvent observé que c'était le produit d'une recherche barbare et d'une appétence odieuse; mais laissons parler, sur ce triste et douloureux sujet, M. de Courchamps, ce compatriote physiologiste, qui s'était constitué le défenseur officieux des Oies de Strasbourg auprès de la chambre des pairs.

— Qui, nobles pairs! (disait ce charitable pétitionnaire) au mépris des lois de la nature adoptées par la chambre, les Strasbourgeois s'appliquent à nous faire grossir monstrueusement un visère composé de deux lobes inertes. C'est aux dépens du cœur que nous avons sensible, de l'estomac que l'injustice révolte, du poumon qui nous est essentiel, et de la rate qui ne peut s'épanouir; enfin, c'est un déshonneur national, que la cruauté compromet!

« Hélas! qu'avons-nous fait, malheureux oiseaux! on nous aveugle, on nous étouffe, on nous torture; et pourtant, nobles pairs, si l'on vous mangeait, que diriez-vous? Si l'on vous coupait les ailes, et puis, si l'on vous attachait sur des planches et qu'on vous y clouât les pattes? Enfin, si l'on vous arrachait les yeux pour s'attaquer ensuite à votre foie comme le vautour de Prométhée? — Ah! Jupiter! diriez-vous alors, quelle injustice! avons-nous dérobé le feu sacré? et parce qu'on ne le trouve nulle part, est-il si vraisemblable que ce soit nous qui l'ayons pris? — Nous nous abstenons ici de toute réflexion. Nous sommes Français, nobles pairs, et nous nous conturons de nous faire participer aux douceurs de l'orgueil national. Nous sommes la fable des oies britanniques, un sujet de risée pour les dindons de Lincoln; il n'y a pas jusqu'à la volaille irlandaise qui ne prenne des airs de nous mépriser, et la moindre cane-petière des trois royaumes est plus fière qu'un aigle impérial! — Nous sommes libres, disent-ils avec emphase et jamais les oies n'ont eu besoin, de recourir, chez nous, à la chambre des lords. Ah! l'Angleterre est un pays charmant pour les animaux domestiques il est merveilleux qu'on puisse trouver des rôtisseurs, et pour y tuer une poule il ne faut pas moins qu'une grâce d'état. Le parlement britannique a prescrit, en 1796, un mode uniforme, légal et constitutionnel pour tuer les bœufs et les cochons avec douceur et célérité. Par un bill postérieur, il est ordonné de transporter les veaux au marché sur un filat suspendu; il est interdit de mettre plusieurs de ces animaux sur la même charrette; il est enjoint d'observer que leur position n'y soit pas contrainte, et qu'ils ne soient pas obligés d'avoir la tête pendante, ainsi qu'on a trop souvent l'occasion de le remarquer sur le continent. Une servante anglaise qui pourrait tuer un canard se croirait un objet d'opprobre, aussi on vous montre quelquefois à la porte des châteaux ou dans les rues d'un village une espèce de bourreau qui fait l'horrible métier d'étouffer les pigeons et d'écorcher les agneaux... C'est un être infâme, abhorré, semblable aux chirurgiens de l'ancienne Egypte; et voilà ce que les oies prennent la liberté d'affirmer à vos seigneuries, en invoquant au besoin les sentimens d'admiration, le témoignage et l'attendrissement de M. Cottin.

Nous vous supplions de proposer une loi qui défende aux Strasbourgeois de martyriser la volaille et de tourmenter les animaux, à qui, du reste, ils n'ont rien à reprocher. Qu'on leur prescrive de n'exercer leur industrie que sur la manière de plumer les pauvres oies, sans appliquer toute leur intelligence à déranger l'harmonie de leurs viscères; que si par abus de la force ils nous ôtent la vie, ils ne puissent du moins nous ôter la vue, ce qui nous plonge dans une mélancolie funeste... Enfin, qu'ils nous plument et nous mangent, puisqu'ils sont pour nous des tyrans féodaux, des chefs saques, et que dans les basses-cours, il n'y a encore ni Charte, ni rien! c'est un despotisme épouvantable; la plus libre de nous est à la merci du dernier roquet, et dans toute l'Alsace il n'existe pas une chambre qui soit seulement comparable à celle des députés.

« Puisiez-vous étendre ce bienfait jusqu'aux extrémités de l'empire et jusqu'à nos canards de Toulouse, nos malheureux cousins!... » (Pour se procurer les meilleurs pâtés de Strasbourg et de Toulouse, au plus juste prix, nous croyons devoir ajouter que tout ce qu'on peut faire de mieux, est de s'adresser, comme à l'ordinaire, aux deux courriers de la maille-poste.)

(Voir notre N° d'avant-hier aux Annonces.)

— A ma connaissance, voilà le premier solliciteur dont il soit possible de tirer parti, pensait au même instant le conseiller-d'état; c'est une véritable trouvaille. J'en ferai un secrétaire sans appointemens; il préparera mes rapports et m'épargnera l'ennuyeux travail des recherches; d'ailleurs, cela est son intérêt plus que le mien; ne faut-il pas qu'il se mette au courant des affaires?

L'arrivée successive des convives interrompit le tête à tête des deux interlocuteurs qui passèrent du cabinet de M. Piard dans le salon. Comprenant la nécessité de paraître aimable, le substitut parvint à triompher de sa mauvaise humeur. Il ne laissa échapper aucune occasion de se rapprocher d'Isaure qui, en souvenir des dix billets de la souscription polonoise, le reçut avec une bienveillance marquée. Deslandes, dont l'amour-propre cherchait une compensation au désappointement qu'il venait d'éprouver, s'exagéra facilement l'importance d'un pareil accueil. Distingué, du moins il le croyait, par une femme d'un mérite supérieur, il sentit redoubler son désir de lui plaire. Il déploya donc tous ses moyens de séduction. A table, il découpa lestement une dinde de Périgueux, sans tirer de la cavité de l'animal plus de la moitié du trésor truffé qui s'y trouvait enfoui, talent et réserve que devait apprécier une maîtresse de maison. Au salon il prit part à la conversation avec une vivacité abondante qui fit plus d'une fois froncer le sourcil au député du centre gauche, menacé d'une éclipse totale. Il se montra tour à tour enjoué, caustique et profond, chercha l'esprit souvent et le rencontra quelquefois, obtint en un mot un de ces succès qui, dans tout l'espace compris entre un piano et une table de wisth, mettent un homme en relief depuis dix heures du soir jusqu'à minuit, mais dont personne ne se souvient le lendemain.

En rentrant dans la chambre, le manteau alourdi par le dossier numéro deux, Deslandes examina sa conscience et se trouva, non pas amoureux de Mme Piard, mais décidé à le devenir. Au rebours de la plupart des affections qui naissent sans le savoir, et ne se connaissent qu'à un certain âge, la passion du substitut anticipa sur sa propre existence et se pressentit avant d'éclorre. C'est beaucoup quand l'amour a un motif, le sien en eut deux: l'utilité d'abord; n'était-il pas évident que plaire à sa protectrice était le meilleur moyen de se la rendre favorable? Moitié calcul, moitié attraction, Deslandes se déclara donc amoureux, ce qui est un grand achèvement à l'égard de la réalité. En se couchant il doutait encore un peu de cette passion improvisée, mais à son réveil il y crut sérieusement; tant il est vrai que la nuit porte conseil.

CHARLES DE BERNARD

(La suite à un prochain numéro.)

